

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 82 Education corporelle et psychomotricité 3			
Code	PEPS3B82PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Nathalie ANDRE (nathalie.andre@helha.be) HELHa Gosselies Emeline CHERDON (emeline.cherdon@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Micheline SCHLIKKER (micheline.schlikker@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Education Corporelle et Psychomotricité sont les sujets directeurs de cette 4^{ème} UE disciplinaire qui finalise la formation de base dans ce domaine et donnera accès au titre de "Maître Spécial en psychomotricité". On y poursuit et affine le travail amorcé au bloc 1 et 2 avec les futur(e)s enseignant(e)s au niveau des SAVOIRS, SAVOIR FAIRE et SAVOIR ETRE liés au développement harmonieux de l'enfant en lien avec les apprentissages scolaires.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
 - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le**

développement de chaque élève dans toutes ses dimensions

- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
- 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
- 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

1. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques vus lors des blocs 1,2,3, d'utiliser les activités psychomotrices pour répondre au besoin de mouvement de l'enfant, comme aide à la gestion de groupe, pour développer leur motricité fine et leur autonomie ainsi que comme support aux apprentissages et ce tant lors des cours de développement corporel qu'en classe.
2. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de proposer une programmation et planifier les apprentissages développant les notions et compétences de développement corporel et psychomotricité liées au programme et aux contraintes du terrain.
3. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'avoir une vue d'ensemble sur les divers courants et pratiques possible, pourra remettre ses pratiques en question et se positionner en tant que professionnel.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS3B82PSA Éducation corporelle et psychomotricité 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B82PSA Éducation corporelle et psychomotricité 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education corporelle et psychomotricité			
Code	22_PEPS3B82PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Micheline SCHLIKKER (micheline.schlikker@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE permettra aux étudiants d'envisager les activités psychomotrices en maternelle par un biais différent de ceux abordés aux blocs 1 et 2. Elle permettra aux étudiants de prendre contact avec la pré-initiation sportive en les mettant en situation concrète d'enseignement.

Cette UE permettra d'aborder la programmation d'une année de psychomotricité en préscolaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Au terme de l'UE, l'étudiant devra être capable de mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques vus lors des blocs 1,2,3, d'utiliser les activités psychomotrices pour répondre au besoin de mouvement de l'enfant, comme aide à la gestion de groupe, pour développer leur motricité fine et leur autonomie ainsi que comme support aux apprentissages et ce tant lors des cours de développement corporel qu'en classe.
2. Au terme de l'UE, l'étudiant devra être capable de proposer une programmation et planifier les apprentissages développant les notions et compétences de développement corporel et psychomotricité liées au programme et aux contraintes du terrain.
3. Au terme de l'UE, l'étudiant devra être capable d'avoir une vue d'ensemble sur les divers courants et pratiques possibles, pourra remettre ses pratiques en question et se positionner en tant que professionnel.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Une approche théorique et pratique de différentes disciplines sportives pouvant être abordées en milieu préscolaire telles que : la danse (exploitation d'un album à danser), le baby-basket, l'unihoc, ...
- La gestion d'une programmation annuelle exigée par le travail de maître spécial en psychomotricité en milieu préscolaire.
- Une réflexion sur la mise en place d'un rituel bien-être en milieu préscolaire.
- Une exploitation de la trame de variance comme outil d'inclusion.

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

- Vécu d'activités de bien-être.
- Elaboration, par groupes, de séances progressives en lien avec l'exploitation d'un album à danser et mise en pratique de ces séances évolutives sous forme de didactiques.

- Réflexion par groupes sur l'élaboration d'une programmation et mise en commun des essais de réponse.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un suivi méthodologique est assuré par le biais d'un feedback individualisé ou de groupe lors des préparations des didactiques, suite aux séances pratiques données à la classe et lors des préparations de stage.

Sources et références

- Revues Ep&S, Paris, Editions Ep&S
- Dossiers composés de différents articles en lien avec les disciplines abordées
- Groupe EPS de recherche-action sur les livres-jeux, Les aventures de Pensatou et Têtenlère. Un album à danser : les sept secrets de M. Unisson (Album et livret d'accompagnement), Paris, Editions Ep&S

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des documents sont distribués lors des cours. Ces documents, seuls, ne suffisent pas à la maîtrise du cours. Une bonne prise de notes en classe est indispensable.

Des compléments divers peuvent être déposés sur la plateforme connectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'évaluation sera constituée de plusieurs travaux à remettre tout au long de l'année : séances de psychomotricité données en stage accompagnées d'une analyse réflexive complète, séances pratiques données à l'école sous forme de didactiques, travail écrit sur une progression menée sur plusieurs séances et conception d'un tapis de jeux.

Si la note totale en Q2 est inférieure à la moitié, l'étudiant représentera en Q3 uniquement les travaux pour lesquels la note est inférieure à la moitié. Les notes des travaux supérieures à la moitié seront reportées en Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).